

## **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE**

Avant une première entrée en maternelle (**première année ou nouvel arrivant**) il est impératif de vous inscrire à la mairie de votre domicile.

Pour l'inscription en mairie, munissez-vous de :

- **vos** livret de famille
- **d'un justificatif de domicile.**

Vous recevrez ensuite une lettre vous invitant à contacter Madame la Directrice de l'école maternelle.

Il sera joint à cette lettre, la fiche complétée en mairie, visée par le maire de la commune et le président du S.I.A.C., et qui sera à remettre à l'école le jour de l'admission de votre enfant.

 **Aucun enfant ne pourra être inscrit sans cette fiche.** 

Les admissions se feront uniquement sur rendez-vous.